UNIVERSITÉ DE MONCTON

170^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 19 juin 2004

de 8 h 55 à 13 h 45

Club de l'âge d'or (Rue Degrâce)

Campus de Shippagan

PRÉSENCES

Christian Boudreau

Ludger Blier Association des anciens, Vicky Landry Étudiante (Edmundston)

anciennes et amis (Edmundston)

Ronald LeBreton Association des anciens,

anciennes et amis (Moncton)

Marcel Bujold Extérieur du N.-B. (Carleton) Édith Léger Sud-Est

Jeannot Castonguay Nord-Ouest Alida Léveillé-Brown Nord-Est

Raymond Chiasson Nord-Est Dennis Savoie, président Extérieur des régions

Paul D'Astous Sud-Est <u>Invités et invitées</u>

Étudiant (Moncton)

Paul Deguire Professeur (Moncton) Paul Albert, vice-recteur Edmundston

Robert Després Sud-Est Paul-Émile Benoit, directeur,

Service des communications Moncton

Bernice Doiron Chiasson Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan) Neil Boucher, vice-recteur,

enseignement et recherche (VRER) U de M

Glenda Doucet-Boudreau Atlantique (N.-É.)

Armand Caron, vice-recteur Shippagan

Jean-Guy Finn Extérieur des régions

Yvon Fontaine, recteur et

Nassir El-Jabi, vice-recteur,
Administration et ressources humaines

vice-chancelier U de M (VRARH) U de M

Gilles J. Godbout Nord-Ouest Colette Landry Martin,

secrétaire générale (SG) U de M
Daniel Hétu Professeur (Shippagan)

Marie-Paule Martin,

Cédric Landry Étudiant (Shippagan) secrétaire d'assemblée Moncton

ABSENCES MOTIVÉES: Pauline Banville-Pérusse, Lise Bastarache et Gaston Poitras

ABSENCES: Aubrey Cormier et Yves Martin

TABLE DES MATIÈRES

		Page	
1.	OUVERTURE	4	
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT		
3.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4	
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4	
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE		
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR		
7.	CORRESPONDANCE	5	
	7.1 Lettre de Danielle Gince et réponse du Président du Comité de finance	5	
8.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-040424		
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)	5	
	 9.1 (9.1) Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement (Campus d'Edmundston) 9.2 (13.2.4) Librairie Acadienne et entrée principale du pavillon Léopold-Taillon 	5 6	
10.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	6	
11.	POSTE DE CHANCELIER		
12.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-040505		
13.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)	8	
	13.1 (5.1) Médaille d'honneur	8 8 9	
14.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-040322		
15.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	9	
	 15.1 (5.1) Vision et valeurs de l'Université de Moncton 15.2 (6.1) Évaluation des programmes de nutrition 15.3 (6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et comptabilité 	9 11 13	
	15.4 (6.4) Évaluation du programme de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)	15	
16.	BUDGET 2004-2005 - CENTRE DE CONSERVATION DES SOLS ET DE L'EAU POUR L'EST DU CANADA	16	
17.	NOMINATION D'UN CADRE	16	
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE		
19.	CONVENTIONS COLLECTIVES		
20.	RÉGIMES DE RETRAITE		
21.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-040430		
22.	AFFAIRES NOUVELLES	19	
	22.1 Centre de recherche sur les zones côtières	19	
23.	PROCHAINES RÉUNIONS	19	
24.	CLÔTURE		

DOCUMENTS		21
Document A:	Ordre du jour	A(1)
Document B:	Lettre de Danielle Gince et réponse du Président du Comité de finance .	B(1-6)
Document C :	Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement (Campus d'Edmundston)	C(1-22)
Document D :	Procès-verbal CCJ-040322	D(1-58)
Document E :	Budget 2004-2005 - Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'Est du Canada	E(1)
Document F:	Régimes de retraites	F(1-4)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version <u>complète</u> ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres à cette 170° séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées et informe les membres de la démission de Monsieur Bélonie Mallet. La réunion commence à 8 h 55.

4

Il félicite le professeur Donald Savoie qui est a) récipiendaire 2004 du Prix Trudeau, le prix le plus généreux attribué à un chercheur en sciences humaines au Canada; b) récipiendaire 2004 de la bourse Simon Reisman du Conseil du Trésor du Canada; c) récipiendaire 2004 du Prix Sun Life, mention de Service Public; et d) titulaire de la Chaire de recherche du Canada (niveau 1) en administration publique et en gouvernance (2004).

Il félicite également les équipes des Aigles bleus des années 1981 et 1982 qui ont été intronisées au Temple de la renommée.

R: 01-CGV-040619

Raymond Chiasson, appuyé par Robert Després, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs félicite Donald Savoie et les équipes 1981 et 1982 des Aigles Bleus. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite les membres à se recueillir et à penser aux personnes suivantes qui sont décédées récemment : **Père Anselme Chiasson**, décédé le 25 avril 2004. Il avait reçu un doctorat honorifique de l'Université de Moncton en octobre 1976; Madame **Léone Boudreau-Nelson**, décédée le 26 avril 2004. Elle est professeure émérite depuis mai 1983.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à **Neil Boucher**, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, **Daniel Hétu**, professeur au Campus de Shippagan et **Vicky Landry**, étudiante au Campus d'Edmundston.

Il souligne également que c'est la date anniversaire de la fondation de l'Université de Moncton.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

On ajoute la rubrique suivante :

< 22.1 Centre de recherche sur les zones côtières

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

R: 02-CGV-040619

Gilles J. Godbout, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

7.1 <u>Lettre de Danielle Gince et réponse du Président du Comité de finance</u>

Voir le Document B, p. 1-6

Ces lettres seront traités à la rubrique 9.1.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-040424

Correction : Sur la page couverture, il faut lire : CGV-040424 et non CGV-040401

R: 03-CGV-040619

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Bernice Doiron Chiasson, propose :

« Que le procès-verbal CGV-040424 soit adopté tel que corrigé. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV)

9.1 **(9.1) Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement (Campus d'Edmundston)**Voir le Document C, p. 1-22

Le recteur et vice-chancelier rappelle l'objectif qui avait été adopté par le Conseil des gouverneurs à l'effet que l'Université ajoute des unités de logement sur chacun des campus. Les projets pour les campus de Moncton et de Shippagan ont déjà été approuvés et le début des travaux de construction est prévu à l'automne. En ce qui concerne le projet d'Edmundston, il s'agit de transformer des espaces présentement occupés par une garderie afin d'ajouter 23 unités et de rénover les unités actuelles.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique la ventilation des revenus et des dépenses. L'ensemble du projet est évalué à 760 000 \$.

Avant de prendre une décision par rapport à ce projet, les membres se sont renseignés quant au taux d'intérêt sur 25 ans, le coût de location des unités et le risque associé au financement du projet.

Le vice-recteur indique que le taux d'intérêt est fixe pour 25 ans de manière à éviter le risque de renégocier à un taux plus élevé. Le coût de location des unités augmentera de 3 % par rapport à l'année précédente. Le risque de financement a été calculé selon le scénario le plus pessimiste afin de s'assurer de la viabilité du projet.

Un membre se renseigne à savoir qui profite des services de la garderie. Le vice-recteur du Campus d'Edmundston souligne que 15 % des enfants fréquentant la garderie sont des enfants du personnel du Campus.

Le président du Conseil fait part de la correspondance de madame Gince, secrétaire du Conseil d'administration de la garderie. Au nom du Conseil, elle demande une année de sursis pour quitter les lieux. Le Comité de finance a étudié sa demande et est d'avis que

9.1 **(9.1) Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement (Campus d'Edmundston)** (suite)

6

l'Université doit répondre aux besoins des étudiants en premier lieu. Le vice-recteur du Campus d'Edmundston ajoute qu'il a rencontré les responsables de la garderie récemment et il a appris que de nouveaux locaux avait été sécurisés de manière à ce que les locaux de la résidence seront libérés à la date demandée.

R: 04-CGV-040619

Jeannot Castonguay, appuyé par Gilles J. Godbout, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs autorise l'Université de Moncton (Campus d'Edmundston) à procéder à la transformation de la résidence Louis-Cyr afin d'y ajouter des unités (23 lits) et à la rénovation des unités actuelles (70 lits) à un coût total de 760 000 \$ financé par un prêt hypothécaire. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

9.2 (13.2.4) Librairie Acadienne et entrée principale du pavillon Léopold-Taillon

Le recteur et vice-chancelier rapporte que le projet de rénovation procède comme prévu à l'intérieur du budget et des dates limites. La Librairie Acadienne sera terminée le 15 juillet et l'entrée principale du pavillon Léopold-Taillon le 29 juillet. Par ailleurs, le corridor et les salles de toilettes seront complétés vers la fin août.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le rapport du recteur et vice-chancelier porte sur les éléments suivants : Campagne Excellence, Collation des grades, dossier médecine, négociations, planification de l'Équipe de direction et représentation à différentes associations.

Campagne Excellence

La Campagne Excellence, dont l'objectif est de 25 M \$ a été lancée le 7 avril dernier. Les équipes de bénévoles sont formées et il y aura des comités dans chaque région pour s'occuper de la sollicitation. Des sollicitations ont été faites à l'interne et aussi à l'extérieur de l'Université par exemple auprès des municipalités. Le calendrier des activités prévoit les sollicitations à l'automne auprès de PME et des grandes fondations. Les deux coprésidents de la Campagne prennent le travail au sérieux et sollicitent activement.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton mentionne que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a contribué généreusement à la campagne de la *University of New Brunswick* et demande le niveau de la contribution pour l'Université de Moncton.

Le recteur et vice-chancelier mentionne qu'il n'est pas au courant en ce qui concerne d'autres universités, mais que s'il y a une contribution du gouvernement, elle ne peut pas être comptabilisée dans la campagne. Par ailleurs, les corporations de la couronne, par exemple Énergie du Nouveau-Brunswick, ont contribué de façon égale à la *University of New Brunswick* et à l'Université de Moncton.

Le président du Conseil des gouverneurs encourage les membres à contribuer à la Campagne et souhaite la participation de 100 % des membres.

Il souligne aussi la visibilité de la Campagne dans les journaux.

Collation des grades

Au cours de l'année 2003-2004, l'Université a émis un total de 1110 diplômes dont 108 au Campus d'Edmundston, 911 au Campus de Moncton et 91 au Campus de Shippagan. Quatre cérémonies de collation des diplômes ont lieu annuellement, soit une à l'automne au Campus de Moncton pour l'ensemble de l'Université et trois au printemps, c'est-à-dire une cérémonie par campus.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

Dossier médecine

Le Nouveau-Brunswick a des ententes avec les provinces de Québec, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve pour la formation en médecine. La formation pour les francophones se fait principalement au Québec. Récemment, le gouvernement du Québec a demandé aux universités d'augmenter le nombre d'admissions dans les facultés de médecines. Cependant, il n'y a pas suffisamment de milieux cliniques au Québec pour répondre aux besoins de formation. L'Université de Sherbrooke a déjà une capacité de formation clinique assez importante au Nouveau-Brunswick. Elle voudrait maintenant délocaliser l'ensemble de la formation des trois premières années en médecine dans la province. Elle cherche auprès de l'Université de Moncton à développer un partenariat pour ce type de formation. Une étude à cet effet est commencée et doit se poursuivre. Il y aura une consultation auprès des différentes corporations hospitalières.

7

Négociations

Les sept conventions collectives sont échues depuis juillet 2003. Les négociations sont en cours depuis déjà un an.

Planification de l'Équipe de direction

Les sessions de planification au niveau de l'Équipe de direction en vue de préparer les objectifs pour les prochaines années ont eu lieu au début du mois. Le document portant sur les objectifs sera soumis à la réunion régulière du Conseil des gouverneurs en septembre prochain.

Représentation à différentes associations

Afin d'assurer une visibilité pour l'Université de Moncton, l'établissement, représenté par le recteur et vice-chancelier, fait partie de plusieurs associations dont l'Agence universitaire de la francophonie, l'Association des universités francophones du Canada, le Consortium national de la formation en santé, etc. Plusieurs de ces associations ont tenu des réunions au courant du mois de mai.

R: 05-CGV-040619

Édith Léger, appuyée par Glenda Doucet-Boudreau, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport oral du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

11. POSTE DE CHANCELIER

Selon la Politique de sélection d'une ou d'un chancelier, le Conseil se prononce en deux temps, d'abord pour adopter un profil des postes et ensuite pour nommer l'individu. Après avoir consulté la communauté universitaire, le Comité de sélection a élaboré un profil.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton explique que l'ABPPUM avait été invitée à participer à la consultation, mais n'avait pas eu le temps de répondre. L'Association a réfléchi à la question et est d'avis que la personne choisie devrait avoir un profil universitaire. Il ajoute que l'Association était très satisfaite du choix des deux chanceliers précédents.

11. POSTE DE CHANCELIER (suite)

R: 06-CGV-040619

Marcel Bujold, appuyé par Vicky Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le profil suivant pour la prochaine ou le prochain chancelier de l'Université de Moncton :

La personne choisie doit :

- < démontrer un intérêt envers et une sensibilité à l'importance de la formation universitaire;
- < avoir une notoriété dans sa sphère d'activité;
- < être capable de faire la promotion de la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton;
- < ne doit pas être activement impliquée en politique au moment de sa nomination ni pour la durée de son mandat. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

12. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-040505

R: 07-CGV-040619

Jeannot Castonguay, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-040505.»

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)

13.1 Médaille d'honneur

Normalement, la Médaille d'honneur est accordée à des individus. Le Comité exécutif était d'avis qu'il y avait lieu de remettre une médaille d'honneur au Peuple français à l'occasion des fêtes du 400° de l'Acadie afin de reconnaître symboliquement la relation entre l'Université de Moncton et la France.

R: 08-CGV-040619

Paul Deguire, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte d'attribuer la Médaille d'honneur de l'Université de Moncton au Peuple français. »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

13.2 Campagne majeure de financement

R: 09-CGV-040619

Christian Boudreau, appuyé par Raymond Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les modifications proposées aux noms et catégories des Cercles de reconnaissance pour les dons annuels individuels de 25 \$ à 9 999 \$ de la façon suivante :

13.2 Campagne majeure de financement (suite)

R: 09-CGV-040619 (suite)

 Cercle des ami(e)s
 25 \$ à 999 \$

 Cercle du Doyen
 1 000 \$ à 4 999 \$

 Cercle du Recteur
 5 000 \$ à 9 999 \$. »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

9

13.3 (11) Rencontre avec le recteur et vice-chancelier

Le président mentionne que normalement à la réunion du Conseil des gouverneurs de juin, il y a une rencontre entre les membres du Conseil des gouverneurs et le recteur et vice-chancelier pour discuter de l'évaluation de celui-ci. Le Comité exécutif considère qu'il est préférable de reporter cette activité à la réunion annuelle alors qu'il se sera écoulé une année entre la remise des objectifs de l'Équipe de direction et l'évaluation.

14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-040322

Voir le Document D, p. 1-58

R: 10-CGV-040619

Jean-Guy Finn, appuyé par Paul D'Astous, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-040322. »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

15.1 **(5.1) Vision et valeurs de l'Université de Moncton**

Valeurs

15.

Le recteur et vice-chancelier explique que le document préparé par le Comité conjoint de la planification a été soumis d'abord au Sénat académique. Celui-ci a ajouté une dixième valeur. Le Comité conjoint de la planification a été mis au courant de la décision du Sénat académique. Au point de départ, lorsque le Comité conjoint de la planification avait pris en considération les suggestions qui lui avaient été soumises par rapport aux valeurs, il avait décidé de ne pas inclure la dixième valeur puisque, à son avis, elle impliquait des répercussions financières. L'Université évalue présentement les coûts que cela représente pour se conformer au protocole de Kyoto.

Par ailleurs, le Conseil peut décider de prendre en considération la décision du Sénat académique et l'accepter.

La discussion porte surtout sur le mérite de la valeur numéro 10 *Respect de l'environnement*. D'une part, l'on considère l'importance d'adhérer à une telle valeur et d'autre part, on estime qu'elle n'est pas du même niveau que les autres et présente certaines contraintes.

R: 11-CGV-040619

Édith Léger, appuyée par Ludger Blier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les valeurs suivantes pour l'Université de Moncton :

L'étudiante et l'étudiant étant au centre de ses préoccupations, l'Université de Moncton, dans ses trois constituantes, souscrit aux valeurs suivantes qui guideront les décisions et les actions des membres de la communauté universitaire :

15.1 (5.1) Vision et valeurs de l'Université de Moncton (suite)

R: 11-CGV-040619 (suite)

- Accessibilité. Elle maintient une politique d'accès à une formation universitaire de qualité en français, tout en conservant des critères d'admission rigoureux et un programme enrichi de bourses et d'aide financière permettant de recruter des étudiantes et étudiants en provenance du Nouveau-Brunswick, des autres provinces canadiennes ainsi que des autres pays.
- 2. **Compétence du personnel**. Afin de recruter et retenir un personnel hautement compétent, elle favorise un environnement stimulant pour l'enseignement, la recherche et la création.
- 3. Formation de qualité. Elle offre aux trois cycles d'études, une formation pertinente et stimulante de qualité et au diapason d'une société mondiale en perpétuelle transformation afin que les diplômées et diplômés puissent apporter une contribution à leurs communautés d'appartenance et à la société en général; à cet égard, elle maintient un programme d'accueil et d'encadrement des étudiantes et étudiants.
- 4. **Ouverture sur le monde**. Elle s'ouvre sur le monde notamment par l'accueil d'une population étudiante internationale, par des programmes de mobilité étudiante, par des programmes d'échange pour le personnel enseignant, par l'internationalisation des cursus d'études et par l'offre de programmes de formation dans les autres pays de la francophonie.
- 5. Excellence en recherche, développement et création. Elle soutient l'excellence en recherche, tant dans les domaines traditionnels que ceux en émergence, qui se mesure à des normes internationales et elle appuie les activités de développement et de création.
- 6. Engagement communautaire. Tout en respectant les principes éthiques qui régissent le développement, elle tisse des liens avec la communauté qu'elle dessert et arrime ses actions avec celle-ci en s'insérant dans des activités économiques, communautaires et culturelles; de plus, elle facilite le transfert des connaissances et des technologies et incite le développement de partenariats dans divers secteurs d'activités.
- 7. **Liberté universitaire**. Elle sauvegarde et protège le principe de liberté universitaire et d'autonomie intellectuelle et procure des occasions pour stimuler la pensée critique ainsi que des débats sur des questions universitaires et sociales.
- 8. **Équité**. Elle privilégie l'équité dans la conduite des affaires universitaires.
- 9. Imputabilité et transparence. Elle met en place des pratiques de gestion transparente et responsable et favorise la consultation participative dans un esprit de collégialité afin d'assurer la qualité des programmes d'enseignement et de recherche.
- 10. Respect de l'environnement. Dans sa gestion quotidienne, de même que dans toutes les activités dont elle est responsable y compris celles qui ont trait à l'enseignement, à la recherche et au service à la collectivité - elle vise le développement durable et adopte des pratiques écologiques. »

15.1 **(5.1) Vision et valeurs de l'Université de Moncton** (suite)

Amendement

R: 12-CGV-040619

Yvon Fontaine, appuyé par Paul Deguire, propose :

- « Que la valeur numéro 10 se lise comme suit :
- 10. Respect de l'environnement. Dans son fonctionnement et dans ses activités - y compris celles qui ont trait à l'enseignement, à la recherche et au service à la collectivité elle vise le développement durable et favorise des pratiques écologiques. »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

Vote sur R11 (modifié) unanime ADOPTÉE

Vision

R: 13-CGV-040619

Raymond Chiasson, appuyé par Gilles J. Godbout, propose :

Attendu que l'Université de Moncton a le double défi du développement de l'Acadie et de l'ouverture sur le monde;

attendu que pour s'ouvrir sur le monde, elle doit acquérir de la notoriété en devenant un centre d'excellence reconnu dans des disciplines dont la vigueur et le succès profiteront à l'ensemble des programmes;

attendu que cette plus grande ouverture sur l'extérieur est une conséquence de la maturité d'une institution qui n'a plus comme unique rôle de développer la société régionale qui l'abrite;

attendu que l'Université doit en même temps continuer ce qu'elle a fait de bien jusqu'ici, soit d'instruire, d'enrichir et de moderniser l'Acadie;

attendu que l'Université doit retenir sa spécificité acadienne qui reste au coeur de sa mission:

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le texte suivant pour la vision de l'Université de Moncton :

L'Université de Moncton aspire à devenir la meilleure parmi les universités généralistes de taille comparable dans la Francophonie. Ses diplômées et diplômés joueront un rôle de chefs de file dans leur société. »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

Pause de 10 h 45 à 10 h 58.

15.2 (6.1) Évaluation des programmes de nutrition

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche résume brièvement le résultat de l'évaluation des programmes de premier et de deuxième cycle en nutrition. Il explique par la suite les modifications adoptées par le Sénat académique par rapport aux recommandations du Comité conjoint de la planification face à ces programmes. Le recteur et vice-chancelier ajoute que les modifications apportées par le Sénat académique ne sont pas substantielles de sorte que le Conseil des gouverneurs pourrait les accepter.

15.2 **(6.1) Évaluation des programmes de nutrition** (suite)

Un membre mentionne qu'il semble y avoir une préoccupation à l'effet qu'il y ait un plus grand partage de cours avec les sciences et s'interroge à savoir s'il n'y aurait pas lieu d'approcher la question en fonction de la structure même du programme.

Le recteur et vice-chancelier souligne que cette question est au coeur du débat sur l'ensemble des programmes et c'est pour cela qu'il faut procéder rapidement à la reconfiguration des programmes.

R: 15-CGV-040619

Gilles J. Godbout, appuyé par Glenda Doucet-Boudreau, propose :

« Le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et modifiées par le Sénat académique à la suite de l'évaluation externe des programmes de nutrition, c'est-à-dire :

Nutrition 1er cycle

NATURE DES PROGRAMMES

Recommandation 1:

Que l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales (ÉSANÉF) fasse une révision des programmes de premier cycle en nutrition dans le but d'enrichir le secteur de la nutrition appliquée et d'alléger le secteur de la gestion tout en respectant les exigences de Diététistes du Canada.

Recommandation 2:

Que l'ÉSANÉF augmente le nombre d'admission au programme COOP tout en créant de nouveaux milieux de stages permanents et continue les interactions entre les superviseurs de l'École et augmente les interactions entre certains cours de nutrition appliquée et les expériences en stage.

Recommandation 3:

Que l'ÉSANÉF multiplie ses efforts pour créer des alliances avec les ressources professorales des autres départements/écoles/facultés, des autres universités et avec les ressources professionnelles du milieu.

RESSOURCES HUMAINES

Recommandation 4:

la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et l'ÉSANÉF s'assurent que la personne nouvellement embauchée dans le cadre du projet du Consortium national de formation en santé à titre de coordonnatrice des stages puisse apporter une amélioration sensible à cet important secteur de la formation. La Faculté et l'École devraient prévoir un plan stratégique qui assurerait la réussite de ce secteur.

Recommandation 5:

Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires continue ses efforts pour soulager le personnel de soutien de l'ÉSANÉF en optimisant les ressources humaines présentes.

Recommandation 6:

Que l'ÉSANÉF poursuive le plan de recrutement qu'elle a mis sur pied pendant l'année 2002-2003 afin de consolider le recrutement étudiant au 1^{er} cycle.

15.2 (6.1) Évaluation des programmes de nutrition (suite)

R: 15-CGV-040619 (suite)

Nutrition 2^e cycle

NATURE DU PROGRAMME

Recommandation 7:

Que l'ÉSANÉF révise son programme de maîtrise en majorant le nombre de crédits accordés à la thèse au même niveau que celui exigé pour les programmes de sciences, en diminuant le nombre des crédits pour le travail individuel avec le superviseur et en incluant des cours communs aux sciences de la santé ou préparés par d'autres disciplines.

Recommandation 8:

Que la nouvelle Faculté des sciences de la santé et des services communautaires développe des cours de deuxième cycle communs à plusieurs disciplines de l'Université.

Recommandation 9:

Que l'ÉSANÉF prépare un plan stratégique de recrutement afin d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants de qualité supérieure au niveau de la maîtrise ès science (nutrition-alimentation). »

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

15.3 (6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et comptabilité

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche donne les principaux résultats de l'évaluation des programmes de premier cycle en administration. Il ajoute que les évaluateurs ont en général exprimer des commentaires favorables face aux programmes, mais ont émis des réserves à l'égard du nombre peu élevé d'étudiantes et d'étudiants dans certaines concentrations. Le vice-recteur ajoute que le Sénat académique a modifié deux des recommandations du Comité conjoint de la planification et encourage le Conseil des gouverneurs à adopter les recommandations selon la version du Sénat académique.

Un membre demande pourquoi le Sénat académique n'a pas accepté les recommandations du Comité conjoint de la planification quant à l'abolition de certaines concentrations.

Le recteur et vice-chancelier explique qu'au moment où les évaluateurs ont fait leur étude, les deux programmes en question avaient été implantés quelques années auparavant et le taux d'inscription était très bas. Les inscriptions ont augmenté sensiblement depuis. Par ailleurs, l'Université a déjà une politique et des mécanismes pour l'abolition des programmes.

R: 16-CGV-040619

Christian Boudreau, appuyé par Cédric Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et modifiées par le Sénat académique à la suite de l'évaluation externe des programmes de premier cycle en administration et en comptabilité :

HARMONISATION DES COURS ET DES PROGRAMMES

Recommandation 1:

Que le doyen de la Faculté d'administration, en collaboration avec les doyens des campus d'Edmundston et de Shippagan, voit à la mise sur pied, dans les plus brefs délais, des UARD jugées pertinentes par les campus concernés. Dans un premier temps, ces

15.3 (6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et comptabilité (suite)

R: 16-CGV-040619 (suite)

UARD encadreront les échanges entre les professeures et professeurs des trois campus relativement aux modifications à faire aux programmes et à l'harmonisation des cours entre les trois campus.

NATURE DES PROGRAMMES

Recommandation 2:

Que la Faculté d'administration fasse une révision mineure de ses programmes de marketing particulièrement en ce qui affecte les cours ADMK 2352, ADMK 3352, ADMK 4370 et ADMK 3353, ainsi que le suggèrent les examinateurs.

Recommandation 5:

Que la Faculté d'administration, de concert avec les campus d'Edmundston et de Shippagan et l'Éducation permanente, repense complètement les programmes de premier cycle destinés aux étudiants à temps partiel (le baccalauréat en commerce et les certificats), avec la possibilité d'en abolir un certain nombre.

Recommandation 6:

Que la Faculté d'administration et, en particulier, son Département de comptabilité augmentent leurs efforts pour tisser des liens avec les ordres professionnels de manière à faciliter le passage des diplômés et diplômées à l'ordre professionnel qui soit.

Recommandation 7:

Il est recommandé d'enrichir le régime coopératif actuel en apportant plus de profondeur aux stages existants avant d'introduire le régime coopératif dans d'autres programmes. De plus, que la Faculté, en collaboration avec le Bureau de l'enseignement coopératif, prenne les moyens afin de rendre plus attrayants les programmes coopératifs auprès des étudiantes et des étudiants.

Recommandation 8:

Que la Faculté effectue les autres modifications mineures proposées par les évaluateurs qu'elle juge à propos afin d'améliorer ses programmes. Le doyen a d'ailleurs déjà annoncé sa volonté d'opérer un certain nombre de changements dans sa réaction au rapport des examinateurs.

ENSEIGNEMENT

Recommandation 9:

Que la Faculté d'administration, en s'inspirant des constatations et des suggestions des examinateurs, repense sa pédagogie eu égard aux technologies de l'information, à la modulation des contenus de cours et aux méthodes pédagogiques ayant pour objectifs une amélioration de la pédagogie, un meilleur partage des ressources entre les trois campus, une économie des ressources dédiées à la présence en classe et une augmentation des efforts en recherche.

GÉNÉRALITÉS

Recommandation 10:

Que la Faculté d'administration regroupe ses effectifs autour d'intérêts communs de recherche et services à la collectivité entre des équipes de professeurs et professeures et qu'elle identifie un thème centralisateur (ou quelques-uns tout au plus) pour ses activités d'enseignement et de recherche. Selon les examinateurs,

15.3 (6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et comptabilité (suite)

R: 16-CGV-040619 (suite)

« cette vision partagée pourrait servir de trait d'union entre les programmes, les départements et assurer une certaine cohérence dans les décisions à prendre ».

Recommandation 11:

Que le campus de Shippagan renforce ses efforts de promotion et de recrutement afin d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants dans son programme de Diplôme en administration des affaires. »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

15.4 (6.4) Évaluation du programme de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les résultats de l'évaluation. En somme, les programmes sont pertinents et permettent d'atteindre les objectifs.

R: 17-CGV-040619

Ludger Blier, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) :

MISSION ET OBJECTIFS DES PROGRAMMES

Recommandation 1:

Que la Faculté d'administration se dote d'une mission structurante et qu'elle précise davantage les objectifs reliés aux trois profils du M.B.A. de manière à mieux démarquer les profils tout en préservant l'objectif d'une formation axée sur la prise de décision.

PERTINENCE ET ORIENTATION DES PROGRAMMES

Recommandation 2:

Que la Faculté d'administration s'assure de l'adéquation des stages avec les expériences des candidates et des candidats inscrits au M.B.A.

Recommandation 3:

Que la Faculté d'administration, en collaboration avec les unités académiques concernées, examine les possibilités d'établir un tronc commun de cours qui desservirait les programmes de M.B.A., M.A.P. et M. Éd. (administration scolaire).

Recommandation 4:

Que la Faculté d'administration examine la possibilité d'une courte propédeutique pour certains candidats et candidates qui ne répondent pas aux critères d'admission.

PLATE-FORME MULTIMÉDIA

Recommandation 5:

Que la Faculté d'administration continue son utilisation de la plateforme multimédia pour le M.B.A. en la perfectionnant et en assurant que la formule comprenne des portions de cours avec présence du professeur ou de la professeure.

15.4 (6.4) Évaluation du programme de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) (suite)

R: 17-CGV-040619 (suite)

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Recommandation 6:

Que la Faculté d'administration maximise l'utilisation de ses ressources professorales en faisant un élagage judicieux des cours à option.

STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

Recommandation 7:

Que la Faculté d'administration élabore des moyens pour augmenter l'accès des professeurs et professeures à la communauté des affaires, qu'elle développe un programme d'appariteurs du monde des affaires dans les cours et de conférences au sein des entreprises et qu'elle maintienne la formule M.B.A. COOP.

Recommandation 8:

Que la Faculté d'administration se dote d'un programme de formation des professeurs et professeures axé sur les aspects pratiques de la gestion et sur l'application des technologies d'information et de communication dans l'enseignement pour les personnes ayant des besoins à ce niveau. »

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

16. BUDGET 2004-2005 - CENTRE DE CONSERVATION DES SOLS ET DE L'EAU POUR L'EST DU CANADA

Voir le Document E, p. 1

R: 18-CGV-040619

Ludger Blier, appuyé par Robert Després, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2004-2005 du Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'Est du Canada. »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

17. NOMINATION D'UN CADRE

R: 19-CGV-040619

Yvon Fontaine, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« Que **Hubert Roussel** soit nommé directeur par intérim de l'École de kinésiologie et de récréologie pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. »

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

18. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le président du Comité de gouvernance, Jean-Guy Finn, explique le nombre de postes à pourvoir au sein du Conseil des gouverneurs ainsi que les modalités de nomination. Le Comité est en mesure de présenter au moins une candidature à la présente réunion. Il souligne qu'à la réunion annuelle en septembre, il faudra constituer le Comité exécutif incluant la présidence. Il invite les membres intéressés à ces postes de lui manifester leur intention avant la fin août 2004.

18. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE (suite)

R: 20-CGV-040619

Jean-Guy Finn, appuyé par Bernice Doiron Chiasson, propose :

« Que **Conrad Ferguson** soit nommé au Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans à compter de septembre 2004. »

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

19. CONVENTIONS COLLECTIVES

Le recteur et vice-chancelier explique que l'Université a obtenu un mandat du Comité de finance avant d'entreprendre les négociations. Elle est présentement à la table avec l'ABPPUM depuis le 1^{er} juin 2003. L'échéancier pour ratifier une entente collective avait été fixé au 19 juin. Il n'a pas été possible de conclure une entente avec l'ABPPUM et c'est pourquoi il n'y a pas de ratification de convention collective. Le Comité exécutif s'est réuni d'urgence ce matin pour discuter des options à envisager à partir de maintenant.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton, pour sa part, souligne aussi que les négociations durent depuis un an. Selon lui, les membres de l'équipe de négociations se sont entendus sur des dates de rencontres qui auraient lieu après la réunion du Conseil des gouverneurs du 19 juin et c'est pourquoi qu'il n'était pas sous l'impression qu'il fallait ratifier aujourd'hui. Il mentionne avoir été invité à la table de négociation et a pu constater un progrès considérable depuis quelques semaines et que selon lui, les deux parties sont près d'une entente. Il se dit très optimiste si l'intensité des rencontres se poursuit. Selon lui, l'ABPPUM a fait des gains relativement minces sur le plan normatif. Par ailleurs, l'écart financier s'est rétréci, mais la charge de travail n'est pas réglée. À une réunion générale de l'ABPPUM où 135 membres étaient présents, l'offre de l'Université a été présentée et a été rejetée à 90 %. Il se dit toutefois très optimiste face aux négociations et croit qu'une grève est évitable.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Shippagan mentionne que les négociations vont bien malgré les difficultés à établir un calendrier de rencontres.

Les professeurs Paul Deguire et Daniel Hétu se retirent pendant cette partie de la réunion.

R: 21-CGV-040619

Christian Boudreau, appuyé par Gilles J. Godbout, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs se transforme en Comité plénier. »

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

Il est 11 h 45.

R: 22-CGV-040619

Glenda Doucet-Boudreau, appuyée par Gilles J. Godbout, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs revienne en assemblée ordinaire. »

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

Il est 12 h 35.

20. RÉGIMES DE RETRAITE

Voir le Document F, p. 1-4

Tel que prévu dans son mandat, le Comité de placement a étudié les demandes des comités de retraite. Le Comité a donné un avis favorable et encourage le Conseil des gouverneurs à accepter ces demandes.

18

Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton

R: 23-CGV-040619

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Paul D'Astous, propose :

- « Que le Conseil des gouverneurs accepte que, conformément à l'avis émis par Assomption Vie à cet effet, la contribution de l'employeur en vertu des Lois applicables soit comme suit :
- a) Outre les cotisations des participants et participantes, l'employeur doit verser la somme qui, selon l'Actuaire est nécessaire en vertu des lois applicables pour couvrir le coût des rentes, prestations et remboursements payables aux participants et participantes à l'égard des services au cours de l'année ainsi que les paiements spéciaux nécessaires pour amortir tout déficit actuariel créé à la suite de l'expérience ou de la modification du régime, et tout déficit de solvabilité;
- b) Si la somme des contributions de l'employeur ainsi déterminée par l'Actuaire fait en sorte que la contribution totale annuelle de l'employeur s'avère inférieure à celles des participants et participantes, alors l'employeur versera le coût partiel ou total des frais associés à l'administration du régime et à la gestion de la caisse de retraite jusqu'à concurrence du montant du montant nécessaire afin d'atteindre l'égalité avec les contributions des participants et participantes. Autrement, les frais sont payés à même la caisse.»

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

Régime de pension du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton

R: 24-CGV-040619

Marcel Bujold, appuyé par Christian Boudreau, propose :

- « Que le Conseil des gouverneurs accepte que, conformément à l'avis émis par Assomption Vie à cet effet, la contribution de l'employeur en vertu des Lois applicables soit comme suit :
- a) Outre les cotisations des participants et participantes, l'employeur doit verser la somme qui, selon l'Actuaire est nécessaire en vertu des lois applicables pour couvrir le coût des rentes, prestations et remboursements payables aux participants et participantes à l'égard des services au cours de l'année ainsi que les paiements spéciaux nécessaires pour amortir tout déficit actuariel créé à la suite de l'expérience ou de la modification du régime, et tout déficit de solvabilité;

20. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

R: 24-CGV-040619 (suite)

b) Si la somme des contributions de l'employeur ainsi déterminée par l'Actuaire fait en sorte que la contribution totale annuelle de l'employeur s'avère inférieure à celles des participants et participantes, alors l'employeur versera le coût partiel ou total des frais associés à l'administration du régime et à la gestion de la caisse de retraite jusqu'à concurrence du montant du montant nécessaire afin d'atteindre l'égalité avec les contributions des participants et participantes. Autrement, les frais sont payés à même la caisse.»

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

21. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-040430

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soulève la question de la reconfiguration des programmes. Il mentionne qu'un document de consultation sera présenté à la réunion du Sénat académique du mois d'août et que les travaux du Comité continuent selon l'échéancier.

Le recteur et vice-chancelier donne des explications quant à la rubrique portant sur la représentation au Sénat académique. La restructuration dans le secteur académique a eu un impact sur la représentation au Sénat académique. Un Comité *ad hoc* chargé de cette question avait suggéré au Sénat académique une représentation proportionnelle, ce que le Sénat académique avait adopté. À la suite d'une demande d'un sénateur, l'Université a sollicité un avis juridique sur cette question. Le conseiller est arrivé à la conclusion que la décision du Sénat académique était *ultra vires*. L'ABPPUM, qui est chargée d'élire les professeures ou professeurs du Campus de Moncton au Sénat académique a donc continué à élire les membres selon sa méthode habituelle.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton souligne que la résolution du Sénat académique portait sur une année et n'était qu'un souhait ce qui ne forçait pas l'ABPPUM à la mettre en oeuvre. Il indique que le Comité *ad hoc* poursuit son travail de manière à faire place à tout le monde. Une nouvelle solution est envisagée et il serait souhaité que le nombre de professeures ou professeurs au Sénat académique soit égal à celui des administratrices et administrateurs.

Le recteur et vice-chancelier ajoute que s'il faut changer les équilibres au Sénat académique, cela demande une modification à la Loi sur l'Université de Moncton et donc une approbation des deux tiers des membres du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs.

22. AFFAIRES NOUVELLES

22.1 Centre de recherche sur les zones côtières

La première phase du Centre de recherche (acier et béton) est complétée. Le contrat pour la deuxième phase pour compléter le reste du bâtiment est attribué. Le coût de la construction excède de 600 000 \$ le budget prévu. Le Campus négocie présentement avec la province et l'APÉCA pour un financement supplémentaire, ce qui est théoriquement accordé. De plus, il discute avec l'entrepreneur pour réduire les coûts de la construction. Le manque à gagner serait de 200 000 \$. En somme, le Campus devra emprunter 2,2 M \$ au lieu de 2 M \$ autorisé par le Conseil des gouverneurs. Le Comité exécutif a autorisé l'emprunt de 2,2 M \$.

23. PROCHAINES RÉUNIONS

Les prochaines réunions auront lieu à Edmundston les 24 et 25 septembre 2004.

20	CGV-040619

Colette Landry Martin, secrétaire générale

24.	CLOTURE	
	La séance est levée à 12 h 45.	
Contre		
	esigné le	Dennis Savoie, président

DOCUMENTS